

7. **Sécurité internationale et sécurité des populations civiles** : En étroite collaboration avec les Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, et dans le respect du droit international, des résolutions et des accords internationaux, nous poursuivrons notre action en faveur de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix. Nous condamnons particulièrement le recrutement et l'implication des enfants dans les conflits armés. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour favoriser la réinsertion des jeunes dans la société civile des pays en situation de post-conflit.
8. **Processus démocratiques et droits de l'Homme** : Nous réitérons notre volonté de consolider l'Etat de droit et les processus démocratiques, ainsi que les valeurs et les comportements éthiques qui s'y rattachent, le respect des droits de l'Homme, le respect des droits des peuples et celui des minorités et l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous condamnons toutes formes de traitements inhumains et dégradants et lutterons tout particulièrement contre l'exploitation des enfants.

Conscients de nos responsabilités à l'intérieur de l'espace francophone, nous réaffirmons le mandat confié au Secrétaire général sur ces questions. Nous renforcerons les moyens consacrés à ses missions et préciserons les modalités de notre concertation politique.

La Francophonie, une dynamique culturelle d'ouverture et de pluralité

9. **Langue et culture** : La pluralité des langues et la diversité des cultures constituent des réalités qu'il faut valoriser. Dans cet esprit, nous devons continuer à soutenir la promotion et la diffusion de la langue française qui nous rassemble, comme celles des cultures et des langues partenaires qui font nos identités et la richesse de notre communauté. Nous y veillerons plus particulièrement dans le domaine des inforoutes.
10. **Diversité culturelle** : Convaincus que les biens culturels ne sont en aucune façon réductibles à leur seule dimension économique, nous affirmons le droit pour nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent ; nous entendons favoriser l'émergence d'un rassemblement le plus large possible à l'appui de cette diversité et œuvrer à la mobilisation de l'ensemble des gouvernements en sa faveur. Cette question de la diversité et toutes autres qui suscitent des débats internationaux auxquels la Francophonie doit apporter sa contribution originale, feront l'objet de concertations au sein de la Francophonie mobilisant l'ensemble des Etats et gouvernements membres.
11. **Education et formation** : Nous sommes déterminés à apporter à la jeunesse une éducation de base, un enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'un système universitaire efficaces. Nous rechercherons l'appui constant des organisations internationales compétentes pour y parvenir. Nous favoriserons le recours aux nouvelles technologies pour moderniser les systèmes éducatifs. Nous faisons nôtres les conclusions des Assises francophones de la formation professionnelle et technique tenues à Bamako.
